

Maintenant, monsieur le président, la demande prévue pour les programmes de construction d'habitations—dont celui qui était alors ministre des Finances, M. Ilsley, a parlé en 1945—se poursuit toujours et elle s'accroîtra même davantage dans les années à venir. Cependant, en plus du domaine de la construction d'habitations, on remarque que plusieurs réalisations dans les domaines particuliers visés par la Loi de l'habitation, et plusieurs d'entre eux—et je puis affirmer cela en toute franchise—qu'on peut peut-être attribuer à la façon dynamique et efficace dont la Société centrale d'hypothèques et de logement a relevé chaque défi. Je puis affirmer que ces tâches ont été nombreuses et variées. Au cours des premières années de l'après-guerre, la Société nouvellement constituée a dû voir à l'application de nombreuses mesures particulières présentées par le gouvernement afin de répondre à l'urgente demande de cette époque—les besoins immédiats causés par la fin de guerre et le retour des soldats qui étaient mariés et qui avaient besoin d'espace pour loger leurs familles. En même temps, l'obligation de consentir des prêts hypothécaires dont la Société centrale d'hypothèques et de logement avait hérité avec l'administration de la Loi nationale de l'habitation, du ministère des Finances, a continué à prendre de l'expansion au fur et à mesure que l'économie de paix du Canada atteignait de nouveaux niveaux de prospérité.

Bien que certains d'entre vous qui ont suivi de plus près que moi le développement de la construction d'habitations ne seront peut-être pas surpris par ces chiffres, je puis dire que j'ai été littéralement renversé lorsqu'on m'a signalé les chiffres relatifs à cette Société il y a un peu plus d'un an, lorsque comme ministre j'ai pris la responsabilité de l'administration de cette loi. Le niveau croissant de ces prêts a maintenu sa course ascendante sans interruption durant toute cette période. En 1946, par exemple, le nombre total des nouvelles maisons construites au Canada était de 64,400, ce qui constituait un record à cette époque. De celles-ci 7,300 seulement—moins de 15 p. 100—ont été construites grâce à l'appui financier de la Loi nationale de l'habitation, 1944. En comparaison, la construction de nouvelles maisons l'an dernier, 1964, a atteint le chiffre sans précédent de 165,600 maisons, presque trois fois le nombre de celles construites en 1946 et la grande majorité de ces maisons ont été construites grâce à des prêts accordés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. La Société centrale d'hypothèques et de logements s'est occupée de 58,000 prêts comparé à seulement 7,300 en 1946.

Le sénateur HUGESSEN: Quelle est la différence entre ces proportions-là? Vous avez dit 15 p. 100 pour 1946. Quelle était la proportion en 1964?

L'hon. M. NICHOLSON: 58,000 sur 165,000. Je ne sais pas assez bon dans les chiffres.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: 35 p. 100.

Le sénateur LAMBERT: Quel était le montant total impliqué, savez-vous?

L'hon. M. NICHOLSON: Pardon, sénateur.

Le sénateur LAMBERT: Quel était en dollars, le montant total des hypothèques relatives aux 58,000 nouvelles maisons?

L'hon. M. NICHOLSON: Je vais vous indiquer les autres chiffres qui complètent ce renseignement.

En 1964, pour la première fois en cinq ans—c'est-à-dire depuis 1959—moins de la moitié du volume total des prêts était constituée d'hypothèques garanties, consenties par des prêteurs autorisés faisant affaires conformément à la loi. Au cours de l'année 1964, la Société centrale d'hypothèques et de logement a effectué directement près de 30,000 prêts conformément au pouvoir qu'on a incorporé dans la loi en 1947 et qui lui permet de prêter directement.

Au cours des dernières années, on a modifié la Loi afin de confier plusieurs nouvelles attributions à la Société centrale d'hypothèques et de logement en